



M E T **P A R K**

Place à la mobilité

PREFECTURE
DE LA GIRONDE

06 FEV. 2023

Bureau du Courrier

Procès-verbal

de la séance du conseil d'administration de la régie
du mercredi 14 décembre 2022

PV N° 2022/07

Administrateurs présents :

- Monsieur Christophe DUPRAT
- Monsieur Patrick BOBET
- Monsieur Gérard CHAUSSET
- Monsieur Olivier ESCOTS
- Madame Béatrice de FRANÇOIS
- Monsieur Stéphane MARI
- Monsieur Patrick PAPADATO
- Madame Isabelle RAMI
- Monsieur Emmanuel SALLABERRY
- Madame Brigitte TERRAZA

Administrateur absent :

- Monsieur Nicolas FLORIAN

Est présente pour la DGFIP :

- Madame Danielle MOLIA, administratrice des finances publiques

Sont présents pour Bordeaux Métropole :

- Monsieur Vincent de BRISSON, direction générale mobilité
- Monsieur Jean-Marc PASQUET, inspecteur général
- Monsieur David DUBOIS, inspection générale

Est présent pour les associations :

- Monsieur Jacques DUBOS, Trans'cub

Est présent pour les représentants du personnel :

- Monsieur Roger LEVY

Sont présents pour la Régie :

- Monsieur Nicolas ANDREOTTI, directeur général
- Madame Céline BORDIN MORA, directrice financière
- Monsieur Laurent SAUVAGE, directeur d'exploitation
- Monsieur Miguel SEGUIN, directeur technique
- Monsieur Hivann SOUHAIR, chef du service de la fourrière,
- Monsieur Lucien LEVEAU, responsable de la sécurité/sûreté
- Madame Marion GOULAY, responsable du service commande publique
- Madame Marie LOURENÇO, responsable service juridique
- Madame Morgane CROUZILLE, chargée de développement communication et qualité
- Madame Aurélie LALY, assistante de direction

M. le président demande si les membres du conseil d'administration ont des remarques à formuler sur le procès-verbal de la séance du 14 novembre 2022. Aucune remarque n'est faite, le PV est adopté.

Info/2022/07/01 : information sur l'évolution de l'activité

M. ANDREOTTI indique que la Régie enregistre une hausse de l'activité par rapport à septembre 2022.

La fréquentation horaire affiche un résultat positif par rapport à l'année dernière avec un peu plus de 2 millions d'entrées dans les parkings. Une baisse de 5,10 % de la fréquentation est constatée au mois de novembre par rapport à 2019, année de référence.

Les recettes horaires mensuelles augmentent et sont supérieures à 2019, année de référence. Seuls les mois de juillet et août sont inférieurs à 2021. Sur les 6 derniers mois de l'année, les recettes horaires ont progressé de 2 108 K€, soit 26 % par rapport à la même période en 2021 encore impactée par la COVID. Par rapport à 2019, année de référence, cette augmentation est de 1 200 K€ ; soit 13 %.

Les recettes des abonnés, des conventions et des amodiations représentent à fin octobre 18 568 K€.

Entre 2019 et 2022, il est constaté une hausse des recettes totales de 2 956 K€, soit 19 %. Cette augmentation s'explique notamment par la revalorisation tarifaire horaire du 1^{er} janvier 2021, par l'augmentation du tarif abonné au 1^{er} mars dernier, par une hausse de 6 % du nombre d'abonnés, par la facturation du 1^{er} décaissement du contrat d'amodiation sur le parking Amédée Saint Germain en octobre dernier ainsi que par la facturation des contributions annuelles des contrats d'amodiation entre mars et août 2022 (506 K€).

Info/2022/07/02 : information sur les marchés publics passés par le directeur général

Mme GOULAY indique que, depuis le dernier conseil d'administration, 135 bons de commande ont été passés pour le SPIC et 10 pour le SPA. 5 marchés et 1 avenant ont été signés.

Info/2022/07/03 : information sur le déroulement des travaux

M. SEGUIN précise qu'à la fin du 1^{er} trimestre, les travaux d'étanchéité du toit terrasse de Mériadeck devraient être terminés, malgré les intempéries, l'entreprise tient les délais.

Concernant le parking Front du Médoc les travaux de peinture du rez-de-chaussée sont quasiment terminés, reste la signalétique à finaliser.

Comme indiqué lors du précédent CA, dans le cadre du MGP, le marché attribué au groupement GTM devrait être notifié mi-décembre pour un démarrage des prestations par le parc Gambetta début janvier.

L'expérimentation relative à la fermeture de l'entrée du parking 8 mai 45 sur le cours du Maréchal Juin aux voitures afin de reporter les automobilistes sur l'entrée rue Jean Fleuret semble concluante. Les travaux de l'espace mobilités douces sur le parking 8 mai 45 commenceront début avril. Par ailleurs, les études vont être lancées pour l'aménagement des espaces vélos des parcs Victor Hugo, Pey Berland et Front du Médoc

M. PAPADATO précise que le nombre d'emplacements vélos n'est peut-être pas assez conséquent sur le parc Gambetta.

M. le président indique qu'il sera possible d'étendre cette zone. Architecturalement ça va être très intéressant, les cyclistes seront rassurés de descendre par cette rampe.

Mme de FRANÇOIS trouve que c'est un très beau projet.

M. le président indique qu'il y aura peut-être avec Bordeaux Métropole quelques difficultés administratives, juridiques mais des solutions seront trouvées. Il précise que ce sont de très beaux projets et rappelle qu'ils sont financés par METPARK.

Info/2022/07/04 : rapport de l'inspection générale de Bordeaux Métropole et réponse de METPARK

M. ANDREOTTI indique que le 12 octobre dernier, l'IGS a restitué 1 an après l'ouverture du contrôle le rapport d'observations provisoires. Il rappelle que les équipes de METPARK ont été très fortement sollicitées ces dernières années. Ce rapport a fait suite à un premier rapport de l'IGS en 2018/2019, un rapport de la CRC pendant 2 ans en 2021/2022, un rapport de la DRFIP et des rapports de l'agent comptable. En octobre 2021, la Régie a eu le plaisir d'accueillir un nouveau contrôle de l'IGS qui s'est étendu sur 1 an. Il souhaitait préciser aussi qu'il espère que les équipes de la Régie vont retrouver une certaine sérénité après 4 ans de durs contrôles de manière à ce que les choses qui sont recommandées à METPARK, à juste titre, puissent être mises en place. METPARK s'est tout de même attachée à répondre avec célérité et précisions aux sollicitations adressées par l'IGS. Sont jointes à cette information les réponses faites par METPARK avec les pièces jointes suite aux recommandations adressées même si certaines d'entre elles ne sont pas partagées puisque paraissant pour la Régie infondées du fait peut-être d'un manque d'éléments en possession de l'IGS ou peut-être d'une certaine méconnaissance d'un SPIC qui est particulier. En effet, la Régie n'est pas totalement une collectivité territoriale ni un établissement privé. Les nouvelles recommandations seront bien évidemment appliquées et sont pour certaines déjà appliquées. Il ne partage pas totalement certaines remarques. En effet, celles-ci paraissent un peu dures voire infondées. Il ne rentrera pas dans le détail de la réponse de la Régie. METPARK est suivie, auditée et contrôlée, ce qui permettra de tendre vers l'excellence. Il regrette juste un peu la forme de cet audit qui a été mené ces 12 derniers mois.

M. PASQUET remercie M. le président et M. le directeur général. A la suite de la délibération du conseil métropolitain du 09 juillet 2021 qui présentait le rapport de la CRC, l'inspection générale de BM a été mandatée pour lancer un plan de contrôle. En terme de contribution, ce contrôle s'est étalé sur une durée certaine mais également pour épouser les contraintes de l'entité qui a fait face à un nombre assez conséquent de contrôles. L'IGS a étalé son intervention dans le temps que ce soit les

collègues de la direction des finances, la direction d'exploitation et les différentes équipes de l'IGS avec des contributions externes en faisant appel à des conseils juridiques ou financiers sur des points particuliers comme sur la question de la redevance. Il est proposé ici des modalités de calcul et les montants qui sont soumis à la discussion et ce sera aussi l'objet de l'intervention de David DUBOIS pour qui ce rapport est un état de la connaissance à date et qui a vocation à vieillir. Il a déjà vieilli car les réponses de la Régie dans leur intégralité ont été intégrées en annexe du rapport ainsi que des pièces probantes sur certains points mentionnés dans la synthèse. Effectivement, la temporalité était assez tendue. Il voulait aussi s'associer aux remerciements des équipes de METPARK qui se sont montrées très disponibles, réactives, professionnelles et cela a été un certain confort pour l'IGS de travailler dans ces conditions. Il pense que les conditions sont prêtes pour travailler dans cet état d'esprit en revenant sur un contrôle en rythme de croisière.

Sur le fond, la Régie gère 31 parkings dont 7 qui portent 60 % de l'activité. Une cartographie de ces parkings est proposée en pages 9 et 10. En période de sortie de crise sanitaire, l'instruction révèle, en son sens, un déficit de l'entité sur ses fonctions de veille économique et des usagers dont notamment le baromètre des usagers qui a été interrompu du fait de la crise sanitaire. Pour ce qui est de la participation passée de la Régie à l'Observatoire du stationnement, l'IGS a indiqué la pertinence de participer à cette instance d'autant que les usages changent et le contexte avec notamment l'arrivée de la ZFE qui implique une vigilance toute particulière sur les changements d'usage.

Sur les aspects de gouvernance de l'entité, il constate que les fonctions de la Régie ont été renforcées depuis 2021. Elles ont bénéficié d'une clarification du rôle de l'ordonnateur, du directeur général et aussi d'une présence accrue au sein du conseil d'administration. Pour ce qui est du pilotage, la Régie a réagi dans le contexte de crise en ajustant ses tarifs. Il a été identifié d'autres leviers mobilisés notamment sur les questions de ressources humaines. En effet, un certain nombre d'évolutions mettaient en œuvre les préconisations de la CRC en particulier la validation des heures supplémentaires ou la comptabilisation des heures syndicales qui répondent aux points de vue du juge financier. Cela a abouti à une forte diminution des heures supplémentaires. METPARK a communiqué le protocole d'accord conclu dans le cadre des NAO signé le 27 juin 2022 qui porte notamment sur l'accroissement de la prime transports, sur l'évolution du salaire de base, la suppression de jours de congés exceptionnels à l'horizon de 2025. Sur les questions du dialogue social, en terme de reporting, certaines évolutions permettraient au-delà de la volonté du juge d'objectiver ces questions de suivi RH.

Sur les sujets du patrimoine, il a été constaté l'actualisation de la connaissance. L'organisation a été adaptée notamment sur les questions de sécurité en particulier d'incendie. La vision d'ensemble s'améliore. La Régie a transmis le schéma directeur de sécurité qui a été présenté en septembre dernier au SDIS 33. Un cadre est défini pour une prise en compte systématisée du volet sécurité dans les projets des directions technique et d'exploitation sans nier la difficulté qui est posée, comme à l'ensemble des parkings, de consolider un certain nombre d'informations en lien avec les forces d'intervention. C'est la difficulté structurelle que les parkings ont à ce niveau et la Régie n'y échappe pas. Les diagnostics sont effectués depuis 2019 sur ces aspects. Un compte-rendu régulier des événements, des réactions de l'entité et le suivi des mains courantes assuré quotidiennement ont été transmis à l'IGS et feront l'objet d'une présentation en conseil d'administration l'an prochain. S'agissant

des maintenances, les modalités de suivi, les vérifications périodiques ont également été actualisées dans le cadre du renouvellement des marchés publics.

L'organisation comptable progresse. Elle est désormais formalisée, elle s'améliore avec l'ébauche d'une comptabilité analytique ainsi que des éléments de fiabilité notamment sur le traitement des impayés dont le contrôle mérite aussi d'être renforcé dont le traçage du provisionnement des risques. Certains éléments de rapprochement avec Mme la comptable restent encore à faire sur la connaissance, le suivi de l'actif et la relation entre la Régie et la Métropole peut aussi s'améliorer. Il a proposé à son équipe de l'audit interne d'inscrire à sa programmation une étude d'appui pour améliorer le recouvrement des recettes. Celui-ci est plus satisfaisant. Il reste dépendant de l'amélioration de la qualité du traitement des réclamations des usagers, d'une connaissance plus fine des délais certainement à améliorer. Les résultats des contrôles sur la régie de recettes opérés par la DRFIP appellent au maintien d'une vigilance particulière sur ces sujets.

S'agissant des fondamentaux financiers de la Régie, ils sont sains à date. Ils sont portés par une dynamique plus soutenue des recettes en particulier des abonnements que des dépenses dont les charges de personnel en lien avec le resserrement de la masse salariale et ils permettent pour la Régie de dégager, ce qui est positif, une capacité d'investissement sans recours à l'emprunt tout en bénéficiant d'une trésorerie excédentaire.

La Régie peut faire face à son engagement devant le juge et à la présidence de la Métropole de mettre en œuvre une redevance. L'IGS a travaillé à une proposition et est prête à travailler avec METPARK pour faire avancer ce chantier y compris du point de vue de l'analyse de la Régie. Il peut être aussi envisagé de transmettre à METPARK un outil à blanc pour lui permettre de faire une contreproposition et peut-être trouver un point d'atterrissage avec la Métropole. L'intégration de l'hypothèse chiffrée évolutive avec des clés qui sont assez classiques est soutenable jusqu'à 2025-2026. Il existe un chemin financier soutenable intégrant cette nouvelle dépense dont le programme d'investissement constant d'une soixantaine de millions d'euros sur la période à venir. Ainsi découlent les grandes recommandations de cet objectif sur la consolidation de la gouvernance, le prolongement des efforts d'organisation et le renforcement des points de pilotage, le renforcement de la relation aux tiers dont la trésorerie et enfin l'objectivation des efforts en matière de sécurité en terme de traçage et la consolidation de l'effort de formation des personnels.

M. le président remercie M. PASQUET pour ce nouveau rapport. C'est vrai que depuis cette mandature, la Régie a été auditée dans tous les sens. Il espère en tant qu' élu métropolitain que tous les autres satellites de la Métropole bénéficieront de la même attention car cela pourrait éviter d'autres dérives. Il faut avoir conscience que le monde a changé. Pendant de très nombreuses années, PARCUB devenue METPARK était le seul opérateur de parkings sur l'agglomération. Est arrivé un marché extrêmement concurrentiel et aujourd'hui, plusieurs opérateurs, dont INDIGO, qui commencent à avoir de nombreux parkings sur Bordeaux et notamment sur le secteur St Jean. Pendant longtemps, la Régie était seule avec un parking très bénéficiaire mais aujourd'hui, il y a les parkings P2, P3 qui ont été confiés à un autre opérateur. Le monde a aussi changé dans les habitudes de déplacement. Dans les travaux, le directeur technique a beaucoup parlé de modes doux, d'autres modes de déplacement. Les parkings de METPARK sont amenés dans les années qui viennent à avoir plus de véhicules à 2 roues ou 3 roues qu'à 4 roues avec une recette qui ne sera pas la même. Enfin, le dernier point porte sur la sécurité. Il y a

quelques années, la Régie ne gérait pas le parking Victor Hugo. Aujourd'hui, METPARK le gère sur ordre. La gestion de ce parking induit des problèmes de sécurité. METPARK a essayé de s'adapter à ce nouveau monde et ce n'est peut-être pas fini. La Régie a essayé avec ses moyens et le personnel de METPARK s'est fortement professionnalisé ces 2 dernières années en finances, en marchés, en technique, en sécurité, en exploitation, en communication. C'est grâce à ces nouvelles compétences que la Régie est arrivée à gérer en même temps les parkings, à répondre également à ces études et à améliorer la situation qui n'était pas excellente. Personne ne contestera qu'il y avait besoin de mettre de l'ordre. La politique de stationnement de Bordeaux Métropole repose essentiellement sur METPARK.

Il a été fait mention de l'observatoire. Ayant exercé quelques compétences dans ce domaine pendant 10 ans, il précise avoir créé l'observatoire du stationnement. Il constate que cet observatoire ne s'est pas réuni sous cette mandature malgré ses demandes à 2 reprises en conseil métropolitain. Il considère que cet observatoire du stationnement serait extrêmement important, ce qui est une mission de Bordeaux Métropole. Il serait approprié de travailler tous ensemble pour avoir une politique du stationnement digne de ce nom. Les recommandations de l'IGS vont être regardées de près. Il constate comme le fait l'IGS que les choses ont évolué. Elles ne sont pas parfaites, il faut qu'elles évoluent encore mais quel chemin parcouru durant toutes ces années grâce non pas aux élus du conseil d'administration mais grâce essentiellement aux salariés de METPARK qui travaillent au quotidien. Grâce aux équipes de METPARK, grâce à la « famille de METPARK » qui gèrent ces parkings tous les jours et qui font en sorte qu'ils fonctionnent. Mais il faut avoir conscience que les choses ne sont pas tout à fait les mêmes. La Régie est harcelée par INDIGO, même si le mot est fort, qui propose 500 000 000 € pour acheter les parkings de la Régie. Si la gestion des parkings n'était pas une bonne affaire, cette société ne ferait pas cette proposition. Il n'est pas question de vendre les parkings mais ça fait toujours plaisir de dire que si la Régie est convoitée, c'est que METPARK représente quelque chose. La Régie est un bel outil. Il faudra trouver un accord sur la redevance. Une information va être présentée sur le développement de 1 500 bornes de recharge pour les véhicules électriques d'ici 2026, 60 vont être déployées par Bordeaux Métropole. Chacun jugera.

M. DUBOS souhaitait intervenir suite aux propos du directeur général qui faisait remarquer que la Régie avait beaucoup de contrôles ces derniers mois. Il comprend que cela l'émeuve car c'est véritablement une charge pour ses services. Il souhaitait se réjouir de la rigueur de ces différents contrôles. Il rappelle les errements de la Régie avec plusieurs millions d'erreurs d'écriture. Il avait dit en début de mandature que le contrôle des élus membres du CA était fondamental et il pense que cet ensemble de vigilance membres du CA, IGS et CRC garantira la bonne gestion de METPARK qui est sur la bonne voie. La Régie a fait de gros progrès. Il partage la remarque de M. le président sur le souhait d'une même rigueur sur la gestion des autres satellites de Bordeaux Métropole.

Mme de FRANÇOIS fait remarquer que c'est un très bon rapport et remercie M. PASQUET. La Régie a fait d'énormes progrès notamment depuis le contrôle de la CRC et tout le monde a travaillé pour faire avancer METPARK et les résultats sont là aujourd'hui. Elle souhaitait féliciter le personnel, remercier M. PASQUET et ses services de ce contrôle. Elle précise que les autres organismes sont également contrôlés et elle s'en réjouit car c'est le devoir de la Métropole de regarder ce qu'il se passe. Elle pense que cela avait été perdu de vue. Elle remercie la Régie pour tous

ses efforts ainsi que les services de M. PASQUET pour ses contrôles. Elle a pris note que le but est de travailler en commun pour avancer pour le bien des usagers des parkings.

M. CHAUSSET remercie M. PASQUET pour son intervention. Il pense que la Métropole essaie d'exercer son rôle et une forme de tutelle sur METPARK. Rien n'est parfait et la Régie non plus. Les élus ont pris leur part de responsabilité. Maintenant les choses vont bien. Il y a encore des efforts à faire. Il faut continuer. S'il y avait une chose ou un point sur lequel il faudrait faire un effort, lequel serait-il ? L'intervention de M. PASQUET n'a pas révélé d'aspérité. Mais il aimerait savoir sur quel point la Régie devrait progresser ? La Régie a fait de gros efforts et c'est bien aussi peut-être de citer un point en particulier où il y a eu un vrai progrès.

M. PASQUET répond qu'objectivement, la trajectoire est bonne, positive sur tout ce qui est organisation comptable, financière, comptabilité analytique. Ce sont des outils qui sont nécessaires pour une gestion fine et un pilotage financier. Sur les questions à progresser, ce sont les sujets sur lesquels la Métropole et METPARK vont atterrir, c'est-à-dire rejoindre l'avis du juge, mettre en œuvre une redevance. En tant qu'usager des parkings, le parking doit être un lien avec l'usager qui doit être actualisé, maintenu, la satisfaction sur la sécurité des clients, l'éclairage, l'accueil. Il y a eu des ruptures liées à la crise sanitaire. Il faut renouer avec l'avis et la perception de l'usager. C'est le baromètre périodique qui manifestement participera de la remise à niveau en cours de l'entité.

M. ESCOTS remercie M. PASQUET et ses équipes pour ce rapport. Le travail de réponse à ces différents rapports a fortement mobilisé les équipes de la Régie. Il souhaitait faire remarquer alors que cela n'apparaît pas dans le rapport, qu'il y a des choses qui sont faites depuis 2 ans sur le sujet de la communication notamment en terme de campagnes. METPARK est entrée dans une nouvelle ère sur ce sujet. Il souhaitait évoquer le travail et notamment la présence des membres du conseil d'administration qui ont une exigence collective pendant ce mandat. Il doit y avoir une participation forte des administrateurs aux travaux du CA et au suivi de l'activité de METPARK, ce qui a permis de pousser vers la sortie les administrateurs qui ne participaient pas régulièrement aux réunions des conseils d'administration. Avant d'être administrateur au sein de METPARK, il avait assisté à des commissions de sécurité et avait pu entendre des choses exprimées notamment par le SDIS et qui ont été retrouvées dans les différents rapports. Il pense qu'il n'y a pas un conseil d'administration où le sujet de la sécurité n'est pas fortement porté avec les équipes qui ont été renforcées en ce sens. Même s'il reste encore des choses à faire, le cap sur le sujet de la sécurité est fortement donné au sein de la Régie. Par rapport au dialogue social, il y a eu une période assez compliquée où lors des NAO 2021 il y avait une rupture de dialogue. Il a le sentiment que ce dialogue reprend et chacun au sein de ce conseil d'administration a essayé d'œuvrer pour que ce dialogue reprenne. Sur ce sujet, il est évoqué dans le rapport de l'IGS, le taux d'absentéisme dont tout le conseil d'administration est en attente de l'étude en cours qui sera sans doute à corrélérer avec la mise à jour du DUERP. Ces études permettront d'outiller le regard et l'approche à avoir sur ce sujet.

Mme RAMI s'associe aux remerciements concernant ce rapport qui a démontré un bon travail de la part des 2 parties. La Régie est toujours dans une phase d'amélioration, prend de l'ampleur, devient beaucoup plus visible et est de plus en plus efficace. Comme évoqué par M. le président, le monde change et la Régie doit s'adapter aussi aux différentes formes de mobilité. Elle trouve intéressant sur la base

de ces réflexions que la Régie puisse faire aboutir des travaux menés avec les partenaires comme la SNCF et notamment des propositions qui sont faites sur le stationnement vélos. Elle espère que cela permettra d'avancer sur ces sujets.

M. le président indique qu'il y a eu un bon débat. Il y a du chemin à parcourir et encore des choses à faire. M. PASQUET va poursuivre avec un rythme moins soutenu les contrôles. Les échanges continuent notamment sur la redevance qui est finalement le dossier sur lequel la CRC, lors de son prochain contrôle, pourrait considérer que ce dossier n'a pas avancé. Il remercie les services pour le travail réalisé.

Info/2022/07/05 : étude relative à la pose de panneaux photovoltaïques sur le toit terrasse de 3 parkings

M. ANDREOTTI précise que METPARK a confié au cabinet ARTELIA l'été dernier une étude pour 24 000 € H.T sur la possible implantation de panneaux photovoltaïques sur 3 parkings : centre commercial Mériadeck, Bègles les Sècheries et Paludate. Les retours sont défavorables sur CCM du fait de problèmes structurels, sur Paludate, le retour est plutôt favorable sur Paludate et un retour plus mitigé sur Sècheries. En effet, techniquement, il semblerait que ce dispositif pourrait être mis en place sur ce dernier parc mais la Régie rencontre des difficultés avec l'architecte qui a une propriété intellectuelle sur le parking et qui, aujourd'hui, ne serait pas favorable à recouvrir l'ensemble du toit terrasse. Il souhaiterait plutôt de la mixité entre du panneau photovoltaïque sur le centre du toit terrasse et un pourtour vert. Cela est beaucoup plus compliqué d'un point de vue technique mais surtout pose des difficultés sur les retours sur investissement. En effet, cette solution ne permettrait pas, même après 30 ans, d'avoir un retour sur investissement. Sur Paludate avec un investissement de 550 000 €, la Régie pourrait avoir un retour sur investissement d'ici la 12^{ème} année. Il souhaitait faire un retour au conseil d'administration sur cette étude. Les discussions se poursuivent notamment sur Paludate et sur Sècheries et il sera proposé au conseil d'administration d'arbitrer la réalisation d'un toit terrasse photovoltaïque sur Paludate et éventuellement sur Bègles les Sècheries au plus tard au mois de mars.

M. le président fait remarquer que la pose de panneaux photovoltaïques induit des contraintes techniques. Il faut essayer de trouver une solution avec l'architecte du parking de Bègles les Sècheries.

Info/2022/07/06 : parking 8 mai 45 : condamnation entrée VL cours du Maréchal Juin

M. ANDREOTTI confirme, comme déjà évoqué lors de précédents conseils d'administration, qu'après expérimentation de la fermeture de l'entrée voitures cours du Maréchal Juin, la Régie a assisté à un report quasiment à 100 % sur l'entrée voitures rue Jean Fleuret. Cette expérimentation amène à définitivement fermer l'entrée du parking VL cours du Maréchal Juin. A terme, cette entrée sera réservée exclusivement aux mobilités douces : vélos, trottinettes, vélos cargos.

Info/2022/07/07 : liste des conventions signées en 2022

Mme LOURENÇO indique que cette information a pour but de montrer que METPARK ne vend pas que des abonnements et des amodiations mais développe aussi des activités annexes au service public du stationnement. Un comparatif est fait entre le nombre de conventions signées entre 2021 et 2022 et également les natures de convention. L'évolution du nombre de conventions est le fruit d'une activité qui est de plus en plus transversale, collective et d'une meilleure pédagogie des équipes de la Régie. METPARK a une volonté de refondre les différentes relations contractuelles qu'elle avait avec les parties préexistantes et le développement d'un portefeuille de nouveaux partenaires. METPARK assure sa place de business partenaire et une diversification des conventions qui permet de partager l'expertise de METPARK en matière de parkings, une simplification et une rationalisation des échanges et une valorisation du patrimoine de METPARK. 2023 sera l'année où METPARK sera placée en tant que business partenaire.

M. le président souligne que ce type d'information n'aurait pas donné lieu à une présentation il y a 2 ans. C'est une information supplémentaire pour les membres du conseil d'administration.

Info/2022/07/08 : lancement de la concession IRVE

M. ANDREOTTI précise que la Régie vient de lancer il y a 3 semaines une concession pour un projet d'ampleur et qui une fois de plus marque les nouvelles orientations de la Régie. METPARK compte à ce jour seulement 130 IRVE et va confier à un prestataire d'ici l'année prochaine, l'installation, la gestion et l'exploitation de ces infrastructures IRVE par l'intermédiaire d'une concession de service sur les 15 prochaines années. Cette concession a pour ambition de mettre en place d'ici la fin du mandat, c'est-à-dire 2026, 1 500 IRVE. C'est bien la plus grande concession d'IRVE qui à ce jour est lancée en France. Cette consultation comporte 2 phases : candidature, actuellement en cours qui débouchera sur la sélection de 3 à 5 candidats pour la phase offre. Il espère notifier la concession à la fin du 1^{er} semestre 2023 de manière à ce que le prestataire puisse déployer ces 1 500 IRVE sur 25 parkings d'ici fin 2026. Est joint à cette information un tableau récapitulatif de la répartition des IRVE par parc et par puissance. Il précise que le candidat retenu aura des temps de passage à la fin de chaque année et aura donc une obligation de livraison d'un nombre précis d'IRVE à la fin de chaque année jusqu'en 2026. C'est un projet d'ampleur très important. Les services de Miguel SEGUIN et de Jean-François POTHERAT-KHOLER qui est le chef de projet sur ce dossier ont déjà beaucoup travaillé avec le service de la commande publique. Le conseil d'administration sera tenu informé de l'avancée de ce dossier notamment à l'issue de la 1^{ère} phase et le candidat retenu permettra à METPARK de répondre aux ambitions dans le domaine de l'électromobilité, ce qui porterait à plus de 10 % le nombre de places électriques à METPARK alors que la loi LOM oblige à être à 5 %. C'est une forte ambition de METPARK dans ce domaine.

M. le président remarque qu'il y a 3 types d'infrastructures, 11 KW, 22 ou 150, le rendu du service n'est pas le même. Il demande s'il y aura une tarification ou pas suite à l'installation de toutes ces IRVE, ou cela sera-t-il compris dans le prix du parking ?

M. ANDREOTTI répond que la Régie a souhaité pour avoir un service de qualité un minimum de 11 KW. Le client s'acquittera de son stationnement et du rechargement de sa voiture sur la borne avec certainement des paiements CB, sur mobile auprès du prestataire. Mais il y aura des flux bien séparés c'est-à-dire un flux argent public du stationnement et un second flux destiné au prestataire qui encaissera les montants dus par le chargement.

Mme TERRAZA précise qu'elle souhaitait faire part de sa satisfaction sur le développement des IRVE car c'est également le cœur de métier de METPARK de s'adapter aux évolutions de motorisation. La Métropole a bien visé les opérateurs de parkings comme les premiers endroits où les installations de recharges doivent s'intensifier. Elle pense que ces installations seront de nature à attirer encore plus d'utilisateurs dans les parkings de METPARK. C'est vraiment nécessaire et c'est ce qu'appelle de ses vœux la Métropole qui estime que ce n'est pas son rôle de développer des infrastructures de recharge mais plutôt de les confier à des opérateurs privés avec des autorisations d'occupation du domaine public. Bravo et merci de cette démarche très ambitieuse qui lui plaît beaucoup.

Mme GOULAY indique que l'ambition est retrouvée aussi dans les retraits des dossiers d'entreprises étrangères : berlinoise, espagnole et beaucoup d'entreprises européennes qui pourraient être intéressées par ce dossier.

Info/2022/07/09 : décision relative à l'éventuelle programmation de la deuxième édition de la course solidaire METPARK

M. ANDREOTTI indique qu'à la commission d'appel d'offres du 1^{er} décembre, un avenant au marché de communication actuel qui prend fin au mois de mars prochain était présenté de manière à permettre l'organisation d'une 2^{ème} édition de la course solidaire à l'été 2023 identique à celle organisée en juillet dernier. Certains membres de la CAO ont fait part de leur étonnement quant au volume financier qui serait consacré à cette organisation et ont souhaité retirer de l'ordre du jour ce dossier de cette CAO afin que les membres du conseil d'administration puissent échanger et donner leur avis sur la possibilité ou non d'envisager un avenant qui permettrait l'organisation de cette manifestation.

Mme CROUZILLE précise que la 1^{ère} édition de la course solidaire fût un succès puisque les objectifs ont été atteints dont l'ancrage local, les relations avec les acteurs de la Métropole pour le projet de mobilité, le soutien aux associations et même en terme de communication interne. C'est un événement qui permet à la Régie de se développer de multiples façons. La précédente édition a rassemblé 120 participants et a permis d'une part, de récolter 1416,55 € pour chacune des associations, le GIHP Aquitaine et Petits Frères des Pauvres, et d'autre part, de donner 12 fauteuils roulants et 6 déambulateurs. Il serait souhaitable de renouveler cet événement, qu'il soit plus grand pour pouvoir ancrer la marque METPARK, continuer le geste caritatif et rassembler de manière conviviale les collaborateurs mais aussi des prestataires et ce serait une nouveauté de cette 2^{ème} édition inviter notamment des abonnés de parkings.

M. ANDREOTTI ajoute qu'est annexée à cette information une prévision budgétaire de cette 2^{ème} édition avec des lignes détaillées. Il indique que ce budget 2023 serait identique à celui de 2022 mais en invitant 300 personnes au lieu de 120 en 2022. Les membres de la CAO souhaitent que ce sujet soit abordé en conseil d'administration.

Mme CROUZILLE indique que la poursuite de cet événement en 2023 aurait plus de sens avec le début des travaux du MGP et de l'espace mobilités douces. La Régie souhaite mettre en place un événement pérenne et connu dans l'agglomération bordelaise. Les dons remis aux associations pourraient être plus importants.

M. le président précise qu'il n'y a pas de débat sur l'événement.

Mme TERRAZA remercie le directeur général de METPARK et le président pour avoir mis ce sujet à l'ordre du jour de ce conseil d'administration. Le principe même de la manifestation ne pose pas de problème mais c'est le coût qui a surpris les membres de la commission d'appel d'offres : 78 000 €. Elle remercie également pour la transparence notamment pour la communication du devis qui permet de faire une analyse critique. Le coût de 78 000 € concerne 300 personnes maximum alors que la même somme a été dépensée en 2022 et elle trouve que cette somme est très importante. A titre d'exemple, elle indique qu'elle dispose pour sa commune d'un budget de 100 000 € pour toutes les manifestations toute l'année y compris les vœux à 400 personnes, des repas seniors à 350 personnes. Elle trouve que ce coût est très élevé dont le nombre de journées facturées sur la préparation alors que les choses ont dû déjà être faites à la précédente édition. Elle est d'accord sur le principe de la 2^{ème} édition mais l'ampleur du financement dans un contexte financier qui n'est pas simple dont notamment les factures d'énergie qui vont augmenter pose question. Les communes cherchent à boucler le budget 2023. En tant qu'administrateur, elle trouve ce montant excessif.

Mme de FRANÇOIS indique ne pas avoir grand-chose à ajouter suite à l'intervention de Mme TERRAZA. Effectivement, c'est une belle manifestation, ça participe au lien social entre salariés de MEPTARK, c'est caritatif. Elle pense que le budget est vraiment exagéré et qu'il est possible de faire du lien social et du caritatif tout à fait autrement. Elle reste sur sa position notamment celle lors de la commission d'appel d'offres. L'enveloppe lui paraît démesurée.

M. CHAUSSET précise que 78 000 € est une grosse somme. Il est sur la même position que ses collègues. Il souhaiterait connaître le montant du bénéfice qui sera donné aux associations.

Mme CROUZILLE répond qu'en 2023, la campagne de communication sera plus forte et que de ce fait, des fonds plus importants seront récoltés. Plus les années vont passer et plus les donations seront importantes. Le principe de l'événement consiste à reverser 10 € par participant aux associations.

M. CHAUSSET demande combien ont été reversés l'année dernière et quel est l'objectif de 2023 ?

M. ANDREOTTI répond qu'en 2022, il a été reversé environ 3 000 € en numéraire et si les dons de matériels sont valorisés, cela a représenté entre 5 et 6 000 €.

M. CHAUSSET fait remarquer que la Régie va dépenser près de 80 000 € pour reverser 6 000 € aux associations. Autant les donner directement aux associations même s'il y a de la communication. Il vaut mieux donner 10 000 ou 20 000 € alors que la Régie va dépenser beaucoup plus que le bénéfice souhaité. L'intention est bonne mais dépenser 80 000 € pour donner 10 000 € à des associations caritatives, il considère qu'il y a un problème.

Mme RAMI partage cette position. Elle pense que le prix pour une manifestation one shot est excessif. La communication de METPARK a beaucoup évolué et elle ne sait pas si l'impact de la nouvelle typologie rend METPARK beaucoup plus visible sur le territoire métropolitain qu'elle ne l'était avant. Est-ce que la Régie a vraiment besoin de cette course pour rajouter quelque chose ? Elle ne renie absolument pas la nécessité et le besoin de cette course. Y a-t-il besoin d'injecter plus de 90 000 € TTC pour pouvoir reverser ne serait-ce que 10 000 € ? Il y a des choses à repositionner, voire une prospective sur les aspects de sobriété notamment sur le nombre de goodies. Il avait été demandé d'avoir plus de visibilité et elle remercie M. le directeur général pour cette transparence. Il y a peut-être des choses qui peuvent être traitées de façon plus sobre.

M. ESCOTS indique avoir assisté à cet événement en juillet dernier et pense qu'à terme, cet événement peut devenir majeur dans le calendrier bordelais. Cette année, il était réservé aux collaborateurs, l'année prochaine, il sera ouvert aux abonnés. Sur le volet caritatif, s'il est comparé ce qui peut être versé et le coût de la manifestation, il y a un différentiel important. Il pense qu'il faut différencier ce qui relève de l'animation, de l'image de METPARK et la nécessité d'avoir cette manifestation et le volet caritatif qui l'accompagne. Ce sont 2 choses différentes ; à la fois, le besoin ou l'intérêt d'avoir cet événement et le volet caritatif. Sur le devis détaillé, il y a effectivement des lignes qui peuvent poser question notamment le montant de l'accompagnement par WSB et le nombre de journées facturées. Est-ce que pour un 2^{ème} événement, il en faut autant ? Cet accompagnement représente 30 000 €, ce qui représente une somme importante. Le montant est assez surprenant. Il fait partie de ceux qui militent pour que cet événement s'inscrive dans la durée mais le devis proposé est assez conséquent. Il pense qu'il y a des lignes à revoir avec le prestataire pour réduire la facture.

M. CHAUSSET précise qu'à ce prix-là, la Régie peut recruter un community manager, un animateur qui pourra faire plein de choses tout au long de l'année même quelqu'un en situation d'handicap par exemple. Il ne souhaite pas que cette manifestation ne se déroule pas mais il donne son avis car dépenser 78 000 € H.T pour donner 10 000 € à des associations, l'écart est trop important.

M. BOBET indique que cet événement choisi par la Régie est un événement de visibilité, un one shot effectivement. Il ne faut pas tout confondre, ce n'est pas de la communication au jour le jour avec un Webmaster ou une personne en situation de handicap qui pourrait être aidée dans un but caritatif. Cela n'a rien à voir, tout est mélangé. Le sujet précis est l'organisation d'un événementiel pour être visible, pour parler de sa ville ou de son entreprise. Après tous les propos tenus, plus aucun événementiel, ni aucune communication ne sont réalisés. Quelques économies peuvent être réalisées sur quelques points comme les boissons et la paëlla mais la scénographie fait partie de l'événement et il ne sera pas possible de « rogner » sur ce point. Le 2^{ème} budget important porte sur l'accompagnement de WSB qui ne porte pas que sur quelques demi-journées. C'est un vrai choix ou c'est un événement avec

une vraie visibilité avec un coût certain mais dont certaines lignes peuvent être revues ou alors l'événement coûte trop cher et il n'est pas réalisé.

M. MARI est d'accord avec M. BOBET et avec M. ESCOTS pour la 1^{ère} partie de son intervention sur la nécessité de faire perdurer cette manifestation qui est très importante et qui peut aussi faire évoluer les choses sur le stationnement, sur les mobilités. L'important c'est qu'il faut que la Régie fasse parler. Le devis est réalisé par des professionnels qui ont travaillé sur l'ensemble et qui savent de quoi ils ont besoin. Il faut faire confiance à METPARK pour pouvoir comparer ce qui est demandé, ce qui est attendu et ce qui est fourni en termes de services. Si la Régie veut avoir cette visibilité, il faut mettre le prix d'autant plus si c'est le seul événement de l'année.

Mme de FRANÇOIS indique que la somme lui paraît élevée d'autant plus que c'est un avenant à un marché qui dépasse le taux légal de passation d'un avenant et ceci l'interpelle également. Elle pense que ceci devrait plutôt être une délibération et non une information du conseil d'administration.

M. le président répond que cet avenant a été présenté en commission d'appel d'offres car le taux légal était dépassé.

Mme de FRANÇOIS fait remarquer que la commission d'appel d'offres n'a pas souhaité dépasser ce montant d'avenant. Il lui semble que le conseil d'administration devrait délibérer sur cette affaire.

M. le président répond que cela n'est pas possible car la commission d'appel d'offres a émis un avis défavorable à cet avenant et de ce fait, il ne peut faire l'objet d'une délibération. Pour l'instant, il n'y a pas de manifestation puisque la commission d'appel d'offres a voté majoritairement contre cet avenant. C'est pour cela que les membres de la commission d'appel d'offres ont souhaité que ce sujet soit débattu en conseil d'administration.

M. PAPADATO souhaitait s'excuser car il n'avait pas pu participer à cette première manifestation organisée à la fois dans un but caritatif et pour mobiliser les équipes et les remercier de leur travail. Est-ce que la Régie a un retour sur le public touché et sur la visibilité de cet événement ? C'est vrai que la somme interpelle pour faire parler de METPARK. S'il y a un vrai retour sur l'image de METPARK par les bordelais, c'est bien. Si cet événement majeur qui mobilise 80 000 € est un entre soi, il a des interrogations par rapport à ce retour.

Mme TERRAZA précise que ce n'est pas l'intérêt de la manifestation qui la trouble mais c'est le montant qu'elle représente. Elle pense que cet événement peut être réalisé avec une ambition à revoir à la baisse notamment sur certains postes. Dans les communes, sont organisés des repas avec des traiteurs connus sur la place pour 35 € avec un repas de fête, boissons comprises. Elle s'interroge également sur le nombre de jours de travail de la société. Elle ne peut pas en l'état valider ce devis. Elle souhaite que cette manifestation se déroule mais sur un format différent qui maintienne la convivialité, l'accueil des gens mais avec des prestations à revoir à la baisse. Elle est navrée de refuser de voter mais le montant est trop élevé.

M. le président indique qu'il y a un débat. Est-ce que la manifestation doit se tenir ou pas ? Il a cru comprendre qu'il y avait une grande majorité d'élus qui étaient plutôt favorables à la poursuite de cette manifestation mais le prix surprend. La Régie a voulu être transparente et si certains élus avaient connu le coût de certaines

manifestations organisées par Bordeaux Métropole pour quelque lancement, chacun aurait « sauté de son siège » mais ces chiffres ne sont pas connus. Il propose qu'à la prochaine commission d'appel d'offres ce dossier soit représenté en regardant éventuellement les postes qui pouvaient être revus à la baisse tout en précisant que le devis ne pourra pas passer de 78 000 € à 28 000 €. Il a bien écouté ce qu'a dit M. ESCOTS car il était présent au premier événement. Il remarque qu'il y a eu des retours médias intéressants sur l'image de la Régie et il rappelle que l'image a un coût. Il propose qu'à la prochaine commission d'appel d'offres ce dossier soit réétudié en revoyant certains postes. Il pense que peut-être le devis pourra baisser aux alentours de 50 000 € mais certainement pas en dessous.

M. ANDREOTTI ajoute qu'il n'y a pas eu de vote à la dernière commission d'appel d'offres sur ce dossier qui a été retiré afin qu'il puisse être discuté lors d'une information au conseil d'administration et qu'il soit peut-être représenté ensuite lors d'une prochaine commission d'appel d'offres. Il souhaitait aussi préciser que la communication peut être faite tout au long de l'année par de petits événements ou un seul événement one shot conséquent. La Régie avait à l'époque fait le choix d'un événement one shot. Il va à nouveau tenter de mettre la pression sur la société WSB pour faire baisser le coût et économiser sur certaines lignes. Il pense que la 1^{ère} édition de l'été dernier qui a rassemblé les salariés, les entreprises prestataires qui ont participé à cette manifestation et y compris le journaliste qui était présent a bénéficié d'un retour plutôt positif à la Régie. Il s'engage à faire retravailler ce devis pour que la commission d'appel d'offres se positionne pour ou contre la nouvelle proposition.

Info/2022/07/10 : parking Amédée St Germain : mise en service comptable reportée en 2023

Mme BORDIN-MORA indique que le parking Amédée St Germain a ouvert au public le 13 octobre dernier. La Régie ne dispose pas malheureusement des éléments lui permettant de procéder à la mise en service comptable de ce parking puisque la M4 impose une comptabilisation par composant. Cette mise en service est reportée en 2023 et les éléments de 2022 seront régularisés.

Info/2022/07/11 : activités de la fourrière

M. ANDREOTTI précise que cette information retrace l'activité de la fourrière de manière exhaustive sur le nombre d'enlèvements. Après 11 mois en 2022, environ 11 000 véhicules ont été enlevés contre 9 300 en 2021 à la même époque, ce qui représente une hausse de 17 %. Le classement des enlèvements par commune de la Métropole fait ressortir que la commune-centre comptabilise le plus d'enlèvements, ensuite viennent Mérignac, Talence, Cenon et Pessac. Le nombre d'enlèvements diligentés à la demande de la police municipale de Bordeaux est de 7 400. Cette information donne également la répartition géographique globale sur la Métropole. Sur les 10 900 véhicules enlevés, 8 000 l'ont été sur la commune de Bordeaux et presque 3 000 sur l'ensemble des autres communes. Les nombres de mises en dépôt et sorties mensuelles font ressortir que le nombre de véhicules qui rentrent est plus important que les sorties de véhicules car beaucoup d'entre eux finissent à la casse, les propriétaires abandonnant leur véhicule sur la voie publique. Les taux de remplissage sur les sites de stockage font ressortir qu'un gros travail a été réalisé pour faire de la place dans l'optique de stockage de véhicules supplémentaires qui

devraient rentrer le 31 décembre et le 1^{er} janvier. Le taux d'occupation est de 64 % sur le site de la fourrière de Front du Médoc, 42 % sur 8 mai 45, 141 % sur Mérignac, 82 % sur Cenon et sur le 2^{ème} site de Mérignac 75 %. Les taux d'occupation sont élevés. Il est clairement prévu pour la 1^{ère} fois un dispositif spécial pour la soirée du 31 décembre et la journée du 1^{er} janvier avec le prestataire de la Régie qui va mettre des moyens humains et matériels très importants pour pouvoir répondre aux difficultés rencontrées notamment sur les communes de la rive droite. La Régie sera à même de répondre aux demandes des communes de la Métropole.

M. le président fait remarquer que ce nouveau marché a débuté il y a presque 1 an. Grâce à ce marché, le nombre d'enlèvements est supérieur, les sites de stockage sont plus nombreux et permettent de mieux répondre aux sollicitations des communes de la Métropole. Des points réguliers sont faits avec les polices municipales des communes. Sur le recouvrement, le fichier des cartes grises est le fichier le moins bien tenu en France. Le système actuel de délivrance de carte grise fonctionne très mal. Si ce fichier était bien tenu, la Régie aurait une possibilité de mieux recouvrir. Le service de la fourrière fonctionne bien mieux mais est devenu le premier casseur de l'agglomération. En effet, les propriétaires indécidés abandonnent leur véhicule sur la voirie. Il remercie Bordeaux Métropole pour sa participation financière en votant une subvention d'équilibre substantielle pour permettre à ce service public de s'exercer de meilleure manière sur la Métropole.

Affaire 2022/07/01 : accord d'intéressement 2022/2023/2024 : avenant

Mme LEPARMENTIER indique que l'accord d'intéressement 2022/2023/2024 a été signé le 30 juin dernier et pour faire suite à une demande de précisions de l'URSSAF, un avenant de mise en conformité est nécessaire à sa validation. Il est demandé aux membres du conseil d'administration de bien vouloir approuver cet avenant de mise en conformité.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2022/07/01P

Affaire 2022/07/02P : décision modificative n° 1

Mme BORDIN-MORA précise que c'est la première décision modificative de l'année. Concernant la section de fonctionnement, il est proposé d'améliorer le résultat de 600 000 € avec 2 postes principalement concernés : l'impôt sur les sociétés et les reprises de provision. Au niveau des investissements, les opérations proposées n'ont aucun impact sur le résultat.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2022/07/02P

Affaire 2022/07/03P : provisions pour dépréciation des clients

Mme BORDIN-MORA propose un changement pour cette année au niveau de la méthode de provisionnement des créances clients qui font suite notamment au rapport de l'IGS avec un traitement spécifique pour les établissements publics. En effet, le risque pour non-recouvrement est plus faible pour les établissements publics et les délais de paiement sont plus longs. Il est proposé une nouvelle méthode de provisionnement. Au niveau de l'analyse de la balance clients, il ressort

des dotations pour 2022 à hauteur de 61 000 € et une reprise à hauteur de 126 000 €, soit une provision au total de 137 270,57 €.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2022/07/03P

Affaire 2022/07/04P : créances éteintes et admission en non-valeur de créances

Mme BORDIN-MORA indique qu'il est proposé aux membres du conseil d'administration 2 listes : 1 liste pour les créances éteintes pour 214,20 € et 1 liste pour les admissions en non-valeur pour 2 713,63 €. Suite aux recommandations de l'IGS, afin d'apporter une information plus claire et précise sur les admissions en non-valeur de l'année, toutes les étapes de recouvrement menées par la DGFIP sont précisées.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2022/07/04P

Affaire 2022/07/05P : provisions pour risques et charges

Mme BORDIN-MORA précise qu'il y a 5 titres de provision dont les provisions pour litiges et contentieux, pour risque fiscal, pour gros entretiens liés au PPI dont la dernière version a été présentée au conseil d'administration du mois de juin 2022, les provisions pour remises en état et les provisions pour abondement du compte épargne temps. Au total, ces provisions s'élèvent à un peu plus de 6 M€ pour 2022 avec environ 3 M€ de dotation et 3,6 M€ de reprise.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2022/07/05P

Affaire 2022/07/06P : amortissements des travaux réalisés sur le parking St Jean

Mme BORDIN-MORA indique qu'il est demandé une dérogation exceptionnelle d'amortir les travaux réalisés sur le parking St Jean qui ont été remis par la CUB en 2012 sur une durée de 50 ans puisque le plan d'amortissement actuel prévoit un amortissement sur 40 ans. Mais comme il s'agit d'un actif de 2012, la subvention correspondante a été reprise en fait sur 50 ans. Pour plus de cohérence, il est demandé un amortissement sur une durée exceptionnelle de 50 ans.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2022/07/06P

Affaire 2022/07/07P : révision des quotas des abonnements résidents et permanents sur les parcs de stationnement

M. ANDREOTTI précise que, comme chaque année, il est proposé de revisiter les pourcentages dédiés aux parkings pour les abonnés résidents et permanents. La Régie se fonde sur la capacité des parkings, les différentes typologies des clients (horaires, amodiés ou abonnés résidents ou permanents). Il est proposé d'ajuster ces quotas en fonction des saturations de chaque parking notamment sur les parcs Grands Hommes, Amédée St Germain et Lhôte.

Mme BORDIN-MORA indique qu'il est prévu cette année que les quotas résidents et permanents puissent se compenser.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2022/07/07P

Affaire 2022/07/08P : convention Chambre Régionale des Comptes/METPARK

M. ANDREOTTI informe les membres du conseil d'administration que cette délibération est retirée de l'ordre du jour car depuis de nombreux mois, la Régie est en discussion avec la CRC qui occupe le niveau -7 du parking Grands Hommes. Avec l'ancien délégataire, la CRC avait une manière d'honorer les charges un peu dérogatoire avec un modus operandi forfaitaire qui avait été arrêté il y a 20 ans. METPARK suit avec rigueur et vigilance les recommandations de la CRC et les charges sont refacturées à l'euro près aux éventuels copropriétaires, ce qui est le cas pour la CRC. La Régie s'est rendu compte qu'il y avait un différentiel certain entre ce que la CRC payait jusqu'à présent et les charges qui doivent lui être refacturées. Depuis 6 mois, des discussions sont menées avec la CRC. Malgré 3 relances de la part de la Régie ces derniers mois, METPARK n'a pas eu de retour à ce jour car la division travaux de la CRC est intervenue et demande des éléments complémentaires ce que ne manquera pas de fournir la Régie. Il a grand espoir de signer une nouvelle convention en début d'année puisqu'au 31 décembre 2022, la convention actuelle se termine.

Affaire 2022/07/09P : convention tripartite Bordeaux Métropole/KEOLIS/METPARK relative à l'utilisation pour partie des parcs de Pessac centre, de Mérignac centre et de l'Aréna par les usagers du réseau TBM (parcs mixtes)

M. ANDREOTTI indique que la Régie a mis en place un dispositif de parc mixte historiquement sur 2 parkings : Mérignac centre et Pessac centre et il est proposé d'inclure le parking Aréna qui pourra accueillir à compter de mi-avril 2023 jusqu'à 400 abonnés TBM en journée car en soirée, le parking est réservé aux clients de la salle Aréna. Ces abonnés TBM pourront profiter de la gratuité de ce parking avec une compensation très partielle de Bordeaux Métropole à METPARK en fonction du nombre d'entrées annuelles dans ces parkings. Cette convention porte sur l'accueil des abonnés TBM sur Mérignac centre, Pessac centre et Aréna si ces usagers font preuve d'un abonnement TBM et de l'utilisation d'un moyen de transport en commun dans la journée avec une compensation partielle de Bordeaux Métropole.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2022/07/09P

Affaire 2022/07/10P : convention METPARK/Bordeaux Métropole Aménagement relative à la prestation de surveillance à distance du parking Bord'oh

M. ANDREOTTI précise que la Régie a été sollicitée par BMA (Bordeaux Métropole Aménagement) pour assurer une prestation de surveillance notamment en cas d'incendie sur un parking situé sur la rive droite ainsi que sur une résidence de personnes âgées. La Régie a répondu favorablement à cette sollicitation. La convention propose d'acter le fait que METPARK assurera sur ce site l'intervention incendie si besoin pour le compte de BMA dans cette opération immobilière.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2022/07/10P

Affaire 2022/07/11P : protocole transactionnel du contentieux MERINDOL, usager horaire

M. ANDREOTTI précise qu'il va laisser la parole à Mme LOURENÇO. Mais avant cela, il souhaite remercier personnellement Mme LOURENÇO pour ces 2 années passées à METPARK puisqu'elle quitte la Régie au 1^{er} janvier.

Mme LOURENÇO remercie ses collaborateurs. M. MERINDOL a chuté au niveau -2 du parking Cité Mondiale. Il a assigné METPARK auprès du juge des référés de manière à voir son préjudice réparé par des sommes assez conséquentes. Parallèlement à la procédure judiciaire, il a été proposé que ce sinistre puisse être réglé par un mode alternatif de règlement des litiges qui est un protocole transactionnel. Il est demandé aux membres du conseil d'administration de bien vouloir autoriser M. le directeur général à signer ce protocole.

M. le président souhaite, au nom du conseil d'administration, remercier Mme LOURENÇO pour les années passées au sein de la Régie et pour le travail réalisé. Il précise que Mme LOURENÇO laissera un souvenir honorable au sein de cet établissement.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2022/07/11P

Affaire 2022/07/12P : autorisation d'occupation temporaire relative à l'occupation du domaine public pour mise à disposition d'espaces pour la diffusion de publicité dans les parkings : avenant n° 1

Mme LOURENÇO indique qu'il est proposé de prolonger les effets d'une AOT qui a été passée il y a 6 ans de manière à pouvoir assurer le tuilage entre l'ancienne AOT et la nouvelle. Ce délai permettra de rédiger un cahier des charges beaucoup plus adapté à METPARK et aux exigences énergétiques. Il est demandé aux membres du conseil d'administration d'autoriser M. le directeur général à signer cet avenant.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2022/07/12P

Affaire 2022/07/13P : parking Bègles les Sècheries : défense des intérêts de la Régie devant le juge administratif

M. ANDREOTTI précise que l'association du quartier des Sècheries a attaqué la Régie à 2 reprises ces 3 dernières années et a été déboutée, le juge saisi étant incompétent. La stratégie de cette association qui est composée à ce jour de 80 amodiés du parking Bègles les Sècheries est d'envoyer chaque mois un particulier faisant partie de cette association au contentieux. Il est proposé aux membres du conseil d'administration d'autoriser M. le directeur général à représenter les intérêts de la Régie dans le cadre des diverses requêtes pouvant être déposées devant le juge administratif quel que soit le degré d'instance saisi.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2022/07/13P

M. ESCOTS souhaitait revenir sur la délibération portant sur l'accueil des abonnés TBM du parking Aréna. Cette information a été donnée dans la presse il y a 15 jours. Il est un peu étonné que le conseil d'administration se prononce aujourd'hui. Pour ce qui est du parking Bègles les Sècheries, il a reçu un courrier du député de la 3^{ème} circonscription, M. PRUD'HOMME, qui pose les choses. Il a l'impression qu'il prend le rôle de médiateur. Il pose 4 sujets par rapport aux revendications des habitants : ré-indexation de la contribution annuelle, prise en compte et règlement des défaillances d'entretien du parking, respect des engagements de METPARK quant au développement de l'offre de service sur ce parking et réalisation de travaux de couverture du 3^{ème} étage comme prévu initialement dans le projet. A l'occasion d'une prochaine séance ou d'une information par mail du directeur général, il souhaiterait avoir des éléments de réponse sur ces points. Le conseil d'administration a une visibilité sur les procédures judiciaires sur ce dossier mais peut-être que sur le fond, il souhaiterait avoir des éléments. Est-ce qu'il y a des choses qui pourraient faire l'objet d'une médiation ou pas ? Le député fait aussi état que certaines personnes concernées pourraient sortir des circuits institutionnels habituels

M. le président répond qu'il considère ce courrier pitoyable. Il a reçu un courrier avec 3 qualificatifs dans le même courrier, Mme la présidente, M. l'administrateur, Mme la directrice. Il a eu la chance de pouvoir travailler aux côtés de certains députés il y a quelques années, la moindre des choses eût été qu'avant d'envoyer ce courrier, de venir auprès de METPARK, de se renseigner avant d'écrire. Bien évidemment, ce qui est écrit n'est pas la vérité car aujourd'hui les 80 personnes se sont rapprochées en vain du maire de Bordeaux, de la Métropole et maintenant, elles se tournent vers un parlementaire alors que la Régie ne fait qu'appliquer la loi. Ce dossier a souvent été abordé au sein de ce conseil d'administration. La médiation a déjà été faite à plusieurs reprises en dehors des heures habituelles de travail pour permettre aux intéressés d'être présents. Ces personnes ne veulent pas respecter leur signature. Elles regrettent d'avoir signé un contrat. Ce parking a été réalisé dans un but de foisonnement. En effet, il a été construit pour répondre à la demande de stationnement public et de stationnement des résidents. L'achat de leur appartement était lié à la signature d'un contrat d'amodiation avec un prix fixé. Il n'est pas possible de déroger à cette règle. Le prix de leur bien était moins onéreux car il n'y avait pas de surface de parking. La Régie a fait une proposition en leur proposant une remise, c'est-à-dire une année blanche de contribution annuelle, ce qui représentait 200 000 € pour la Régie. Cette proposition a été refusée. Elles demandent quelque chose qui n'est pas légal. Il constate qu'il y a eu 400 amodiations et 80 amodiés ne sont pas satisfaits, 320 amodiés qui ont conscience que le fait d'avoir un parking à proximité est intéressant. Lors de l'inauguration de ce parking, il n'a jamais été mentionné que le dernier étage allait être couvert. Ensuite, cette idée a été évoquée notamment par la pose de panneaux photovoltaïques mais l'architecte n'est pas forcément d'accord. Un point technique sera fait à un prochain conseil d'administration. Un courrier va être adressé à M. le député de la 3^{ème} circonscription pour lui expliquer les faits mais il aurait mieux valu qu'il prenne contact avec la Régie avant d'adresser un courrier qui ne donne pas une bonne image de ce parlementaire. La Régie a fait tout ce qu'elle pouvait en faisant notamment des propositions mais METPARK n'ira pas au-delà car la loi ne l'y autorise pas.

M. de BRISSON indique, pour répondre à M. ESCOTS, que la convention parc mixte pour des raisons de calendrier était passée au conseil métropolitain du 24 novembre 2022, ce qui explique que cette information ait été communiquée par la presse sachant que cette convention avait été bien sûr validée en amont par les équipes de M. ANDREOTTI et les élus métropolitains.

Affaire 2022/07/14P : marché 2022PI015 assistance à maîtrise d'ouvrage pour les opérations de travaux de modification de systèmes de sécurité incendie sur 2 parcs et de rénovation, création et mise aux normes de réseaux de sprinklage sur 7 parcs : autorisation de signature AMO pour des opérations de travaux de sprinklage : attribution de 2 lots

Mme GOULAY indique qu'il est demandé d'autoriser M. le directeur général à signer les 2 lots de marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage du fait de travaux assez conséquents sur les systèmes d'incendie de 2 parcs et de rénovation, de création et de mise aux normes de réseaux de sprinklage dans 7 parcs. Ces travaux étant conséquents et devant être réalisés concomitamment, il est apparu nécessaire de prendre une AMO pour aider la Régie à la gestion de ces 2 opérations. Ce marché a été divisé en 2 lots. La consultation a été lancée sous forme d'une procédure de négociation avec 2 phases : candidature et offres. Ce dossier a été présenté à la CAO du 1^{er} décembre et les lots 1 et 2 ont été attribués à la société ALTERNET respectivement pour un montant de 56 620 € et pour 217 800 €.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2022/07/14P

Affaire 2022/07/15P : marché 2022SE032 : maintenance des portes coupe-feu : autorisation de signature

Mme GOULAY précise que cette délibération porte sur le renouvellement de ce marché précédemment confié à l'entreprise OCCITANIE Incendie Services. Un appel d'offres ouvert a été lancé afin de renouveler cette prestation. Ce dossier a été présenté à la CAO du 1^{er} décembre qui l'a attribué à OCCITANIE Incendie Services pour un montant global et forfaitaire de 122 920 € H.T pour 4 ans et un montant maximum pour la maintenance curative de 180 000 € H.T pour 4 ans.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2022/07/15P

Affaire 2022/07/16P : marché n° 2020SE030 maintenance des installations de ventilation mécanique : avenant n° 2 intégration du parking Amédée St Germain : autorisation de signature

Mme GOULAY indique qu'il s'agit d'intégrer le parking Amédée St Germain dans le périmètre de ces prestations comme cela a été fait pour le parking Grands Hommes en juin 2021. Cet avenant augmente le marché de 0,52 %, la hausse cumulée depuis l'avenant n° 1 est de 6,29 %, le nouveau montant forfaitaire s'élève à 164 100 € et la partie unitaire reste à 190 000 €. Ce dossier a été présenté à la CAO du 1^{er} décembre qui en a autorisé la passation. Il est demandé aux membres du conseil d'administration de bien vouloir autoriser M. le directeur général à le signer.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2022/07/06P

Affaire 2022/07/17P : réforme des biens mis en affectation

Mme BORDIN-MORA indique qu'en 2020, METPARK a réalisé un inventaire physique du patrimoine qui était exploité et propriété de Bordeaux Métropole. Le conseil métropolitain du 24 novembre a décidé de prendre acte de la sortie physique des biens affectés à la Régie. METPARK doit donc prendre une délibération miroir actant ainsi la sortie de ces immobilisations dans son patrimoine.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2022/07/17P

Affaire 2022/07/01F : décision modificative n° 1

Mme BORDIN-MORA indique que cette décision modificative est la première de l'année. Les ajustements proposés ne modifient ni le résultat de fonctionnement, ni le résultat d'investissement.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2022/07/01F

Affaire 2022/07/02F : provisions pour dépréciation des clients

Mme BORDIN-MORA indique que l'analyse de la balance clients porte les provisions 2022 à 1 375 000 € avec une reprise de 851 K€ et une dotation 2022 de presque 901 K€.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2022/07/02F

Affaire 2022/07/03F : créances éteintes et admission en non-valeur de créances

Mme BORDIN-MORA indique qu'il est proposé 2 listes, 1 liste de créances éteintes pour 4 972 € et une liste d'admission en non-valeur pour 207 000 €. Les différentes étapes de recouvrement de ces créances ont été annexées à la délibération.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2022/07/03F

Affaire 2022/07/04F : concession n° 2022CON001 pour la destruction de véhicules mis en dépôt et non récupérés par leurs propriétaires : autorisation de signature

Mme GOULAY indique que la Régie avait passé une concession en 2021 pour la destruction des véhicules qui arrive à son terme le 31 décembre 2022. Une consultation a été lancée pour la renouveler. METPARK a proposé une concession plus longue de 24 mois renouvelable 1 fois 12 mois pour une recette estimée à 1 230 000 €. Un seul candidat a répondu, la société DECONS qui est le prestataire sortant. A la suite de l'analyse des offres, il est proposé de retenir cette société pour l'exécution de cette concession. Il y a une augmentation du prix de reprise, le prix actuel est de 111 € pour la concession en cours et passe à 130 €, ce qui est plus favorable pour la Régie.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2022/07/04F

M. le président précise que vendredi se déroule le Noël de METPARK à l'Ange Bleu. Les vœux de METPARK se dérouleront le 18 janvier à 17 H 30 au salon d'honneur de Bordeaux Métropole. Il souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à tous.

Mme de FRANÇOIS n'a pas souhaité allonger le débat sur la course solidaire mais elle avait mis une observation dans la discussion et elle pense que personne ne l'a vu.

M. le président répond qu'à l'affichage, ne paraissent pas les observations.

Mme de FRANÇOIS indique qu'elle avait mis qu'il fallait peut-être déclarer le marché pour la course anormalement élevé et le relancer.

M. le président répond que c'est un avenant et non pas un marché nouveau. Si le marché est arrêté, il n'y a plus de marché. Des nouvelles propositions vont être faites aux membres de la commission d'appel d'offres.

Fin de la séance à 19 H 10

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'D' followed by a horizontal line and a small mark at the end.

Christophe DUPRAT